Les défis de l'intervention en contexte de maltraitance

L'intervention en contexte de maltraitance présente plusieurs défis dont l'intervenant doit nécessairement tenir compte.

- Une mauvaise interprétation de la situation par l'intervenant :
  - Si la personne présumée maltraitante est coopérative.
  - Si la personne maltraitante ou la personne maltraitée minimise les mauvais traitements reçus en raison du caractère sacré de la famille.
- Le refus de l'intervention par la personne et/ou des membres de son entourage qui influencent la personne à refuser.
- Les dilemmes éthiques et juridiques qui se présentent lorsque l'intervenant tente de maintenir un équilibre entre le besoin de protection et le droit à l'autodétermination de la personne. (McClennen, 2010, p. 294)
- L'acceptation partielle de la personne à certains services liés à sa condition physique et le refus des interventions liées à la maltraitance.
- Le manque de compréhension ou la communication limitée en raison de barrières linguistiques.
- La présence des limitations cognitives de la personne maltraitée.
- Le déni de la personne face aux mauvais traitements reçus craignant des pertes qui pourraient résulter du signalement. (Anetzberger et coll., 2005; Podnieks, 2008; Donovan et Regehr, 2010, p. 176)
- Le sentiment d'impuissance face à la situation, surtout si l'intervenant (et/ou les tiers) veut aider la personne maltraitée et que cette dernière veut protéger la personne maltraitante.

Le sentiment d'impuissance est parfois causé par la complexité de la situation et le fait que l'intervention n'apporte pas toujours les résultats espérés par les intervenants, et ce, surtout si l'analyse de la situation repose fortement sur l'hypothèse que les changements pour le mieux impliquent une certaine forme de séparation de la personne maltraitante. (Woods et Clare, 2015, p. 316)

Il est important pour l'intervenant de ne pas faire porter le blâme à la personne pour la maltraitance qu'il subit s'il choisit de rester avec la personne maltraitante. Il importe de se rappeler que les personnes maltraitantes sont les seules responsables de leurs comportements et de leurs actes. (Worcester, 1992)